



*Fédération des Clubs Francophones
de Vol à Voile (A.S.B.L.)*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION ELARGI DU
11 DECEMBRE 2018**

Procès-verbal

Personnes présentes : STOUFFS Patrick, VAN BEVER Nathalie, MARENNE Laurent, JAIME José, DEFFRENNES Alain, VERHEGGHEN Bob, TASQUIN Pierre-Jean, De BIE Jean-François, DEFFRENNES Alain, NOOTENS Denis, HONORE Philippe, RENARD Claude, DEGOLLA Jean-Marie, MAHIEU Guy, PIELTAIN Frédéric, PIERAERTS Bruno

Excusés : GODEAU Marie-France, LAMBERT Philippe, PIHARD Michel, DELVALLEE Emilie, HENRARD Firmin, NIZET Michel, SERVAIS Jacques

Absent : ROUSSEAU Guy

1. Approbation du PV du CA élargi du 18/09/2017

Le PV est approuvé selon notre principe de validation par mail.

2. Remerciement à Philippe Honoré

Patrick tient à remercier Philippe Honoré pour toutes les années passés à la présidence de la Fédération, et pour l'énorme travail accompli dans l'ombre.

3. Invitation Mr DEGOLLA Jean-Marie par Patrick Stouffs

Jean-Marie est actuellement le seul pilote paraplégique.

Patrick souhaite qu'une commission dirigée vers la pratique du vol à voile pour les personnes paraplégiques, soit créé. Il propose de nommer Jean-Marie comme responsable de cette commission.

→ L'assemblée vote à l'unanimité pour la création de cette commission.

Jean-Marie propose de passer auprès des clubs afin d'expliquer quelles adaptations sont possibles sur un planeur afin qu'il soit utilisable par les pilotes ayant un handicap. Jean-Marie réalisera un dossier sur ce sujet.

Patrick propose que Jean-Marie fasse une présentation des adaptations d'un planeur pour le pilotage par un pilote paraplégique, ainsi que le parcours, et les aides possibles pour acquérir la licence de pilote en étant paraplégique ; lors du prochain symposium du 09/02/18.

Laurent propose d'envisager, par la suite, une opération CAP 48 sur les plateformes.

4. ATO vers DTO

Parole à Robert VERHEGGHEN :

- Pour le passage en DTO, il n'y a pas de délais précis à respecter. Comme nous sommes déjà en ATO avec un manuel de formation approuvé. Le passage en DTO consiste simplement en un document à compléter.
- Le dossier pour le passage en DTO n'est pas encore introduit. Des modifications ont été introduites au manuel de formation de l'ATO et n'ont pas encore été validées. Nous attendons leur approbation avant d'introduire le dossier ce qui prend du temps car il y a un sous-effectif de personnel à la DGTA.
-
- Le formulaire de déclaration de DTO élaboré par la DGTA a fait sauter la formation de pilotes remorqueurs dans les formations « vol à voile en contradiction avec les textes EASA. **Note ce point est réglé depuis le 12/12 la DGTA a admis qu'il s'agit d'une erreur.**
- La Liga a introduit son dossier mais la DGTA a bloqué le dossier. Il y a une réunion à la DGTA, demain (12/12/2018) avec les cadets de l'air, la Liga et la FCFVV afin d'aborder des points mis à l'ordre du jour par la DGTA et les questions de finalisation du passage en DTO des fédérations.
- La Liga a eu 2 audits cette année (1 en club et 1 général).
- Différents problèmes sont remontés concernant les examens de licence :
 - ➔ Il semble que la DGTA a introduit dans ses séances d'examen des questions qui ne viennent pas du pack « ACRB » remis à la DGTA
Remarque de Laurent : suite à une conversation avec Manu Litt, les questions posées seraient davantage axées vers la PPL avion.
 - ➔ L'ATO souhaiterait que les résultats des candidats lui soient communiqués à l'ATO de la FCFVV afin de pouvoir mieux adapter les formations. Mais il semblerait d'après la DGTA qu'il y ait un problème de protection de la vie privée. Ces points seront à l'agenda de la réunion du 12/12 avec la DGTA.

5. Commission compétition

Parole à Bruno Pieraerts

Lors de la dernière réunion de la commission compétition, il a été discuté :

- Du système de sélection ... En effet, au prochain championnat d'Europe, nous n'avons qu'un seul candidat pour 6 places disponibles alors que l'on a abaissé le seuil pour pouvoir y participer. Et pour le prochain championnat du monde junior, nous n'avons que deux candidats pour 4 places disponibles (parmi eux, un pilote de la FCFVV, Thomas Leduc). Cela prouve le désintérêt grandissant pour le type de compétition actuelle (trop chère, pas "fun", grosse nation trop favorisée ...etc etc). Il s'en est suivi une discussion pour voir comment on pouvait remédier à cela.
- De l'impact qu'ont toutes les compétitions sur le ranking belge, et entre autres de la Vlaamse Beeker : En effet, les flamands ont créé, il y a, quelques années maintenant.
Une Coupe qui rassemble 3 compétitions (Kiewiet, Weelde et Keiheuvel). Cette Coupe a un impact énorme (trop (!)) sur le ranking belge. Pour contre-carrer quelque peu cela, BP souhaiterait organiser la même chose du côté francophone, Cette Coupe de Wallonie se ferait lors de WE de l'Ascension, de Pentecôte et du 15 août, en faisant revivre les 4 jours des Ardennes, en créant les 3 jours de St Hubert et pourquoi pas les 3 jours de Namur ou Verviers !!! .
Mais surtout, BP souhaiterait que la sélection soit faite directement aux championnats de Belgique ou par un système qui ne reprendrait les deux Coupes (Vlaamse Beeker, coupe de Wallonie). Il a déposé un projet en ce sens auprès de la commission compétition, projet qui sera discuté lors de la prochaine réunion de celle-ci.
- Du futur de la compétition. Il apparait certaines dérives dans les compétitions actuelles (gaggle, aide extérieure par GSM...etc etc). Si on ne remédie pas rapidement à ces dérives, la compétition disparaîtra tôt ou tard La commission compétition a émis un certain nombre de propositions, à l'IGC, comme le départ dans un cercle au lieu d'une ligne, l'utilisation du flarm en mode " fantôme ", le départ avec une altitude de référence obligeant les pilotes, partis plus haut que celle-ci, à arriver plus haut dans le cercle d'arrivée, cercle d'arrivée plus grand ...etc etc. L'IGC a demandé à la Belgique de tester ces nouvelles règles leur du prochain OBGN pour voir leur faisabilité, leur efficacité ...Ce qui sera fait !

6. Coupe Charron

Parole à Bruno Pieraerts

Les résultats sont sortis :

- Coupe Charron : Francois Delfosse
- Open : Luyckx Johann
- Club : Ardennes
- Féminine : Virginie Turc
- Jeunes :

Bruno propose de remettre les coupes et les prix lors du symposium.

Bruno reprendra la Coupe Charron pour l'année 2019.

7. Symposium

La date est fixée au 09/02/2019 à Temploux.

Pour les sujets : P. Vandendael (prévision météo) ne pourra être présent.

- Philippe Châtelain : le vol parabolique.
- Wim Verhoeven : l'espace aérien (application sur les NOTAM).
- Jean-Marie Degolla : adaptation des planeurs pour les pilotes ayant un handicap.
- Bob : le bilan ATO – DTO.

La salle à Temploux est réservée. Un treuil sera présent si les conditions météo le permettent afin de réaliser des vols.

Un apéritif, offert par la Fédération, sera prévu avant la remise de la Coupe Charron.

8. Projet Flarm

Parole à Frédéric Pieltain :

Frédéric a réalisé une analyse basée sur 3 questions :

- Quel Budget total ? => 26 000€.
- Quel montant la Fédération peut intervenir ? => Proposer sur base du ratio des pilotes, le montant serait de 25 000€.
- Quelle répartition par club ? => voir annexe 1 du présent rapport.
- Ces montants annoncés sont HTVA

Pour les clubs devant investir dans une partie des Flarm (principalement CNVV et RVA), il y a possibilité d'élaborer un dossier auprès de l'ADEPS afin d'obtenir un subside de maximum 75 % du montant total à subsidier.

Nous pouvons proposer que la Fédération achète déjà l'ensemble des Flarm et les revende aux clubs afin de ne pas être pénalisé par le délai de demande de subside (+/- 3 mois), ce qui retarderait l'achat et l'installation des Flarm.

Patrick rappelle :

- Que pour les clubs ayant déjà financé les Flarm, le montant qui leur sera alloué ne sera versé que sur base de factures (présentée à la FCFVV) pour l'achat de nouveau matériel de sécurité pour le club.
- Les clubs ne doivent pas tarder pour nous donner leur réponse car une augmentation de prix des Flarm de 5% est prévue pour début 2019.

→ L'ACUL marque déjà son accord

→ Un courrier sera envoyé aux présidents de club, avec l'analyse jointe, afin qu'ils nous donnent leurs réponses pour le 18/12/18 au plus tard.

→ La proposition de budget alloué par la Fédération, de 25 000€ au total, est accepté par l'ensemble du CA élargi ainsi que la clé de répartition.

Frédéric soulève un point par rapport à la différence du nombre de pilotes entre le recensement des dossiers Adeps et le paiement des cotisations pilotes.

Cela peut s'expliquer de 3 façons :

- Certains pilotes sont inscrits dans 2 clubs ;
- Certains pilotes sont membres mais ne volent plus ;
- Certains pilotes ne payent pas de cotisations.

Patrick propose à ce sujet d'augmenter les cotisations pour les pilotes non détenteur de la licence à 50€, afin d'uniformiser le montant des cotisations et de pouvoir proposer plus d'aide au club.

Que faisons-nous pour les pilotes qui ne veulent pas payer leur cotisation fédérale ? Quelle sanction ? La question est restée en attente.

→ Un nouveau listing sera établi en 2019 pour les cotisations des pilotes membres.

9. Balance Fédérale

Parole à Philippe Honoré

La balance fédérale a été recalibré en avril par la société Widra, et a ensuite été déposé début mai, par José, pour l'OBN. Celle-ci a été utilisée pendant l'OBN, et était donc complète.

Depuis, elle a été ramenée au secrétariat et n'a plus été utilisée.

Le 06 novembre le CNV a emprunté la balance, et les modules d'alimentation n'étaient plus présents dans les valises. Vraisemblablement, en toute logique, ces modules d'alimentation devraient donc toujours se trouver à St Hubert.

→ Patrick propose de vérifier cela.

10. Divers

- Le prochain Congrès EGU est prévu pour le 23 février 2019 à Budapest. Alain Deffrennes demande l'accord de l'ensemble du CA pour sa participation. → Accord de l'unanimité
- Wim Verhoeven, orateur proposé pour le Symposium, a confirmé sa participation au Symposium.
Laurent demande l'accord du CA élargi pour le budget des trophées → accordé.
- Frédéric Pieltain : nous avons actuellement une assurance pilote planeur par système de tranche. Le CAP a fait une demande à Aviabel pour une assurance par siège qui couvre jusqu'à 100.000 €. C'est donc le club qui est facturé et sur base de la répartition des couts, le pilote paye une prime de +- 35 €/an. Ce système d'assurance est peut-être plus intéressant car les couvertures sont plus élevées. FP propose de transmettre une présentation de cette assurance avec ses avantages et inconvénients.

Clôture de la réunion à 21h45.

Prochaine réunion : CA élargi le 12 février 2019

PV rédigé par Nathalie VAN BEVER